

Rapport annuel
2003/2004

Conseil canadien de protection des animaux
130, rue Albert
Pièce 1510
Ottawa, ON K1P 5G4

Tél. : 613-238-4031
Télec. : 613-238-2837
Courriel : cgauthier@ccac.ca
Site Web : www.ccac.ca

Table des matières

RAPPORT DU PRÉSIDENT	1
A. Changements au CCPA.....	1
B. Structure et Politiques du Conseil du CCPA	1
1. Revue de la taille et de la structure du Conseil	1
2. Plan directeur 2004-2009	2
C. Universalité, harmonisation et reconnaissance des normes du CCPA.....	2
1. À l'échelle nationale	2
2. À l'échelle internationale	5
D. Conclusion	6
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	7
A. Changement au secrétariat	7
B. Résultats par secteurs d'activité	7
1. Évaluations	7
2. Élaboration des lignes directrices.....	8
2.1. Processus d'élaboration	8
2.2. Activités liées à l'élaboration des lignes directrices.....	8
2.3. Autres activités ayant trait à l'élaboration des lignes directrices.....	9
3. Éducation, formation et communications.....	9
3.1. Éducation et formation.....	9
3.2. Communications	11

RAPPORT DU PRÉSIDENT

A. Changements au CCPA

C'est avec grand plaisir que je souligne les efforts et les réalisations qui ont marqué l'année financière 2003-2004 du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA). Au cours de la dernière année, les initiatives en matière de formation et de renforcement des capacités ainsi que la planification à long terme ont été au cœur des préoccupations du CCPA.

Une étude portant sur l'achalandage du site Web du CCPA a confirmé la popularité des douze modules de formation en ligne pour les utilisateurs d'animaux que le CCPA a mis à leur disposition en 2003, grâce au soutien financier des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). De plus, le soutien du CRSNG et de l'IRSC, ainsi que quatre de ses instituts (l'Institut de génétique, l'Institut de nutrition, des métabolismes et du diabète, l'Institut des infections et de l'immunité, ainsi que l'Institut de la recherche sur le cancer) a permis l'attribution d'une première Bourse de recherche du CCPA sur l'élaboration des politiques relatives aux animaux à Mme Julie Comber pour ses recherches visant à l'élaboration des lignes directrices du CCPA sur les animaux génétiquement modifiés.

En 1995, le CCPA a adopté un modèle de gestion répartie. Par conséquent, afin d'assurer l'efficacité du Conseil, il est essentiel que les objectifs soient clairement énoncés et transmis aux membres du Conseil, des comités permanents et du Secrétariat. Le *Five-Year Plan 2004-2009* du CCPA est un ouvrage détaillé qui fait le lien entre les différents programmes du CCPA et qui a été élaboré grâce à un processus dynamique demandant la participation de tous les éléments d'un système de gestion répartie. Le 7 mars 2004, le Conseil a approuvé les prévisions pour les cinq années à venir.

À la fin de mars 2004, à la suite de la signature d'un bail de dix ans, le Secrétariat du CCPA a déménagé au 130, rue Albert, pièce 1510, Ottawa, Ontario, K1P 5G4. Au terme d'un bail de dix ans à l'ancienne adresse, le déménagement était devenu essentiel afin d'accueillir la croissance de l'équipe.

B. Structure et Politiques du Conseil du CCPA

1. Revue de la taille et de la structure du Conseil

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) est devenue le 1^{er} avril 2004 le deuxième membre à siéger au Conseil du CCPA pour une durée limitée. C'est ainsi qu'un seul siège d'une durée limitée au Conseil demeure vacant, à la suite de la nomination de l'ACMV pour un mandat de trois ans.

Le Conseil a adopté une nouvelle approche pour les réunions de façon à permettre une meilleure interaction entre les comités permanents. Chaque comité tenait une réunion le samedi matin et l'après-midi était consacré à la rencontre commune des comités. Le Comité des évaluations (CE) et le Comité d'éducation, de formation et des communications (CEFC) ont tenu une première rencontre qui s'est avérée des plus fructueuses. La nouvelle formule fait également appel à des communications accrues entre le Comité de planification et des priorités (CPP) et les membres du Comité des finances (CF).

Le Conseil a approuvé un amendement au règlement administratif 11A. Un tel changement vise à mettre l'emphase sur la responsabilité des organisations membres à assurer une représentation constante au sein du Conseil du CCPA. La participation active de toutes les organisations siégeant au Conseil du CCPA est essentielle pour s'assurer de remplir le mandat qui nous a été confié.

Tous les membres siégeant au Conseil sont désormais tenus de signer une Déclaration de confidentialité. Le secteur des Évaluations est également tenu de faire signer cette déclaration à tous les membres qui participent à une évaluation avant chaque visite.

Comme le stipulent les *Politiques du CCPA sur la reconnaissance des bénévoles* (2000), des lettres de remerciement ont été envoyées aux sept membres ayant complété leur mandat au sein du Conseil du CCPA en mars 2003, et une copie de la lettre a été acheminée à leur employeur et à toute autre personne de leur choix.

En février 2004, une épinglette a été conçue, fabriquée puis remise à tous les membres qui participent à une évaluation du CCPA en reconnaissance de leurs services durant ces visites.

2. Plan directeur 2004-2009

Le Comité de la planification et des priorités a entrepris l'ébauche du document *Five-Year Plan 2004-2009* du CCPA avec la collaboration des comités permanents et du Secrétariat du CCPA. Le Plan directeur a été approuvé au cours d'une réunion du Conseil tenue le 7 mars 2004. Le Plan directeur 2004-2009 constitue le point de départ pour la préparation des demandes de subventions qui seront soumises au IRSC et au CRSNG.

C. Universalité, harmonisation et reconnaissance des normes du CCPA

1. À l'échelle nationale

Projet de loi C-10B/C-22

La présentation du Projet de loi C-10B par le CCPA devant le Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles en décembre 2002, a fait l'objet de nombreuses mentions dans l'article principal du numéro d'avril 2003 du *Biotechnology Bulletin*, intitulé « The biotechnology industry and animal experimentation in Canada ». Le *Biotechnology Bulletin* est publié par Fasken Martineau, un cabinet d'avocat spécialisé en affaires nationales et en litige qui compte plus de 530 avocats à la grandeur du Canada. L'article stipule, selon les recommandations du CCPA, que :

« Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) a soulevé un point de vue intéressant. Le CCPA propose d'ajouter un nouveau paragraphe qui aurait permis au gouvernement d'émettre des directives aidant l'interprétation des nouvelles infractions de cruauté contre des animaux [...] La proposition aurait pu rapprocher les différents joueurs. Le Gouvernement du Canada dit avoir considéré l'opinion émise par l'organisation, même s'il a rejeté l'amendement proposé par le CCPA. » [Trad.]

De plus, l'appréciation du CCPA dans le processus a été soulignée dans le *Rapport du Sénat* du printemps 2003 comme suit :

« [...] le Comité a commencé ses audiences sur les dispositions relatives à la cruauté envers les animaux. Il a entendu de nombreux témoins, dont des représentants de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, du Conseil canadien de protection des animaux [...]. Des témoignages particulièrement instructifs et intéressants ont été présentés par deux experts de la douleur chez les animaux, le Dr Alexander Livingston, spécialiste des vertébrés et doyen du Western College of Veterinary Medicine, et la Dr Shelly Adamo, spécialiste des invertébrés et chercheuse à l'Université Dalhousie. »

(<http://www.parl.gc.ca/information/about/process/senate/senatereport/05-03/SenRepMay2003-f3.htm#1>)

Le Rapport du Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles paru le 15 mai 2003 a été adopté par le Sénat le 19 mai 2003, puis envoyé à la Chambre des communes. Il recommande que :

- a) *la définition des animaux soit amendée en supprimant « et tout animal capable de ressentir de la douleur » limitant la définition à « s'entend de tout vertébré, à l'exception de l'être humain. » ;*
- b) *l'article 2 soit amendé par l'ajout de « non nécessaire » après « mort de l'animal » ;*
- c) *« Nul ne peut être déclaré coupable [...] si la douleur, la souffrance, la blessure ou la mort est causée pendant l'exercice, par une personne de l'un des peuples autochtones du Canada, de pratiques ancestrales de chasse, de piégeage ou de pêche [...] » ;*
- d) *le paragraphe 182.5 soit substitué « Nul ne peut être déclaré coupable d'une infraction prévue par la présente partie s'il prouve qu'il a agi avec une justification ou une excuse légale ou avec apparence de droit » ;*
- e) *l'article 2 du texte français soit substitué par « perte de l'animal d'assistance policière ou des... »*

(http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/senate/jour-f/057jr_2003-05-15-F.htm?Language=F&Parl=37&Ses=2)

Puisque les recommandations présentées en décembre 2002 au Comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles par le Conseil canadien de la protection des animaux n'ont pas été retenues par le Rapport du Sénat, le comité permanent du Sénat confirme avoir prêté une attention particulière au document du CCPA au cours de la réponse adressée par le sénateur Yves Morin au Président du comité le 27 mai 2003 :

« Le sénateur Furey : Honorables sénateurs, le comité a effectivement examiné les rapports des [CCPA]. Nous les avons depuis plusieurs mois. Les rapports présentent d'excellents et nobles idéaux concernant le traitement des animaux. Nous en avons été très heureux. Cependant, nous ne les avons pas adoptés dans le projet de loi, car nous voulions examiner ce qui constitue actuellement la loi au Canada, qui repose sur la cause Ménard. Nous voulions nous inspirer des moyens de défense et des concepts présentés dans l'affaire Ménard pour veiller à protéger les personnes engagées dans la recherche scientifique ou dans la zootechnie, y compris dans l'abattage d'animaux pour des raisons légitimes. En fait, elles sont protégées si les méthodes qu'elles utilisent sont humanitaires et ne causent pas de souffrances inutiles dans les circonstances. »

(http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/senate/jour-f/058jr_2003-05-27-F.htm?Language=F&Parl=37&Ses=2)

Le Directeur général du CCPA a reçu un sommaire préparé par Justice Canada sur la cause R. v. Ménard, qui est la principale cause en matière de cruauté envers les animaux. Les points saillants sont :

« Premièrement, le juge Lamer, qui a rédigé le jugement de la cour, confirme que les animaux peuvent être utilisés à des fins légitimes, certaines pouvant engendrer de la douleur, de la souffrance ou une blessure. Son honneur a insisté sur les domaines de la recherche médicale et de l'agro alimentation tout en mentionnant que les animaux étaient subordonnés aux humains et qu'ils pouvaient également servir au profit des humains. »

« Le juge Lamer a précisé que tout niveau de souffrance infligé sans nécessité est interdit. Il a expressément rejeté la notion voulant que la douleur infligée ait été substantielle. Il a aussi indiqué clairement que l'évaluation de la douleur, souffrance ou blessure sans nécessité comporte deux secteurs. C'est le test critique. Dans un premier temps, il convient de vérifier la légitimité de la fin pour laquelle la douleur a été infligée. Si la fin est illégitime, cela met

fin à l'enquête. En revanche, si la fin est légitime, l'examen comporte un deuxième secteur. Ce deuxième critère consiste à se demander si les moyens utilisés pour atteindre la fin recherchée sont raisonnables, compte tenu de toutes les circonstances en l'espèce dont d'abord la fin elle-même, les priorités sociales, les moyens disponibles et leur accessibilité. »

Le juge Lamer a précisé qu'il n'existait pas une norme officielle à respecter. Ce qui est jugé raisonnable et la légitimité varient selon les circonstances entourant chaque cause. Son honorable a rappelé qu' « un taureau n'est pas abattu de la même manière qu'un porc... La souffrance qui peut être évitée, n'est pas nécessaire. »

(http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/chambus/house/debates/106_2003-05-27/han106_1935-F.htm)

Dans sa réponse adressée au Sénat le 6 juin 2003, la Chambre des communes affirme qu'elle soutient les amendements 1 et 5, mais qu'elle rejette les autres recommandations. Le projet de loi a de nouveau été présenté au Sénat pour approbation. Depuis lors, **la position adoptée par la Chambre des communes a été jugée acceptable par des groupes pour la protection des animaux et par les groupes représentant la communauté scientifique.** Pour sa part, le Comité du Sénat a rejeté la reformulation du paragraphe 182.5 et a refusé d'abandonner les autres amendements. Le Sénat a renvoyé le Projet de loi C-10B inchangé à la Chambre des communes le 19 juin 2003, en y ajoutant l'article sur les peuples autochtones qui serait le principal sujet en litige. La Chambre des communes a ajourné pour la saison estivale et a fait le point sur le sujet le 15 septembre 2003. Le Projet de loi C-10B a été soumis au Sénat le 29 septembre 2003, ainsi qu'une note stipulant que la Chambre maintenait sa position, rejetant l'insistance du Sénat quant à l'amendement numéro 2 et réitérant son désaccord quant aux amendements numéros 3 et 4. Enfin, la Chambre soutient que le projet de loi devrait passer tel qu'il a été approuvé le 6 juin 2003.

Le Sénat est revenu à la charge le 1^{er} octobre 2003. Avec la dissolution du Parlement, en novembre 2003, le projet de loi C-10B a été relégué aux oubliettes tout comme le programme législatif du gouvernement sortant. Le 8 mars 2004, la Chambre des communes a réitéré la proposition législative, telle qu'elle avait été amendée le 6 juin 2003, sous le nom de Projet de loi C-22 pour la soumettre au Sénat le lendemain en vue d'une première lecture.

Communauté scientifique

La participation massive et la rétroaction de la communauté scientifique dans l'élaboration des lignes directrices se manifestent par l'ajout d'une troisième révision dans le processus d'élaboration des lignes directrices. Les *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests* servent de projet pilote en ce sens. La troisième révision permettra aux experts, qui ont apporté un soutien important aux premières ébauches, d'évaluer et commenter la façon avec laquelle leurs propos ont été rapportés en vue de la version finale du document.

Certificat de Bonnes Pratiques Animales

Les institutions portent un intérêt croissant au Certificat de Bonnes Pratiques Animales. La certification est attribuée aux institutions à titre de statut de conformité conditionnelle ou de conformité complète. La certification informe le public que l'institution utilise des animaux conformément aux pratiques exemplaires déjà en place. Au cours de l'année financière 2003-2004, 62 certificats ont été émis. La liste des détenteurs de certificat est disponible sur le site Web du CCPA. Les institutions ont demandé la publication de cette liste. À la parution du présent rapport, la version française du certificat de « Bonnes Pratiques Animales » est déjà annoncée dans le *Trade-Marks Journal*.

2. À l'échelle internationale

American Association for Laboratory Animal Science (AALAS)— Le CCPA s'est joint à l'Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL), à l'Association canadienne des animaux de laboratoire (ACMAL) et au Conseil international pour la science des animaux de laboratoire (ICLAS) pour organiser un séminaire intitulé *Best Practice – Through the Interpretation and Implementation of Animal Care and Use Guidelines* dans le cadre du 54^e congrès annuel de l'AALAS, qui a eu lieu à Seattle, WA, du 12 au 16 octobre 2003. C'est avec intérêt qu'une centaine de participants ont écouté les présentations de la Dre Gilly Griffin (Élaboration des lignes directrices du CCPA sur le choix des points limites appropriés pour les expériences faisant appel à l'utilisation d'animaux d'expérimentation), du Dr Joseph Davison (Perspective scientifique sur les stratégies d'interprétation et de mise en pratique des lignes directrices sur les points limites), du Dr Ernest Olfert (Point de vue vétérinaire sur le document de l'ACMAL *Déclaration sur les soins vétérinaires adéquats*) et de Mme Karen Parisien (Le rôle du technicien). Les directeurs du secteur des Évaluations du CCPA, les docteurs Gilles Demers et Michael Baar et Mme Marie Bédard, ont participé activement à la conclusion d'une table ronde portant sur l'évolution des pratiques exemplaires en matière de soin et d'utilisation des animaux au Canada.

Conseil international des sciences de l'animal de laboratoire (ICLAS) — L'ICLAS est un organisme non gouvernemental, fondé en 1956 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui assure la coopération internationale en matière d'animaux d'expérimentation. Sa mission consiste en l'avancement de la santé des humains et des animaux et à la promotion mondiale des soins et d'une utilisation éthique des animaux en recherche. Le CCPA est un Membre National de l'ICLAS. Au cours des quatre dernières années, le Dr Demers, avec le soutien du Conseil d'administration du CCPA, a été très actif sur la scène internationale à titre de Secrétaire général de l'ICLAS. En février 2003, le Conseil d'administration du CCPA a réitéré son soutien auprès de l'ICLAS et du Dr Demers en appuyant sa nomination à la présidence de l'ICLAS. Le CCPA a le plaisir et l'honneur d'annoncer l'élection du Dr Demers au poste de président de l'ICLAS lors de la dernière assemblée générale de l'ICLAS tenue à Seattle, WA, le 12 octobre 2003. Le mandat du Dr Demers est d'une durée de quatre ans.

US National Academy of Sciences — Le Directeur général du CCPA, le Dr Clément Gauthier, a présenté une conférence lors d'un Congrès international sur l'élaboration des lignes directrices en science pour le soin des animaux d'expérimentation, organisé par le National Academy of Sciences Institute for Laboratory Animal Research (ILAR) du 17 au 19 novembre 2003 à Washington, DC. Dans le cadre d'une rencontre portant sur la comparaison entre la réglementation et la supervision aux États-unis, au Royaume-Uni, au Canada et au Japon, cette conférence se concentrait sur l'élaboration et la mise en pratique des normes en matière de soin et d'utilisation des animaux au Canada. Des représentants de douze pays ont participé à l'atelier. À titre de conclusion de la séance plénière, le directeur général de L'American Association for Accreditation of Laboratory Animal Care International (AAALAC), le Dr John Miller, a qualifié le système du CCPA comme étant le meilleur système de supervision en matière de soin et d'utilisation des animaux en science au monde, et il a invité les pays désirant instaurer un système de supervision à s'inspirer du modèle canadien.

Conseil européen — La Directrice de l'élaboration des lignes directrices du CCPA, la Dre Griffin, a représenté le CCPA lors d'une rencontre d'un groupe de travail, qui avait lieu à Strasbourg du 9 au 11 décembre 2003, en vue de la Quatrième Consultation Multilatérale pour la *Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques*. Le CCPA a participé activement à la rencontre en soutenant trois groupes d'experts chargés de revoir les dispositions propres à chaque espèce (amphibiens et reptiles, oiseaux, et poissons) présentées en Annexe A de la Convention.

Le **National Advisory Committee for Laboratory Animal Research**, de Singapour a obtenu l'autorisation d'adapter le *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation* du CCPA ainsi que tout autre

document du CCPA pouvant servir à l'élaboration des lignes directrices nationales de Singapour. Le CCPA a reçu une ébauche des lignes directrices pour en faire la révision.

D. Conclusion

Le CCPA, par les activités de la dernière année, fait preuve d'une maturité organisationnelle grandissante. La communication accrue entre les comités permanents et les employés du Secrétariat a engendré des discussions dynamiques et une synergie efficace.

Les agences subventionnaires ont favorablement répondu aux demandes de financement soumises pour des initiatives de renforcement, ce qui facilite grandement le travail du CCPA. Leur collaboration et leur soutien fidèles ont permis l'élaboration de programmes qui profitent à tous les utilisateurs d'animaux et qui assurent la croissance des possibilités en recherche, tout en améliorant le bien-être des animaux.

Le CCPA dépend de la participation des scientifiques, des chercheurs et des représentants du public et des organismes de protection des animaux qui consacrent temps et expertises pour permettre au CCPA de remplir son mandat. Il s'agit de plus de 2000 personnes et de 200 comités de protection des animaux (CPA). Ensemble, ces individus représentent le fondement du système canadien de soin et d'utilisation des animaux, et ils contribuent à l'amélioration constante des conditions pour les animaux utilisés en science. Grâce à leur travail, le Canada est maintenant chef de file en matière de bien-être des animaux d'expérimentation. Je tiens à souligner leur travail acharné de la part de tous les Canadiens.

Jack Bend
Président, CCPA
Mars 2004

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A. Changement au secrétariat

Mme Maryse Dansereau a accédé au poste de Coordinatrice des évaluations en avril 2003. Mme Jennifer Preece a été embauchée comme Rédactrice scientifique en août 2004. Mme Claude Charbonneau s'est jointe à l'équipe à titre d'Agente des communications en octobre 2004. Mme Emily Verlinden a été embauchée au poste de Commis/réceptionniste en octobre 2004. Les tâches et les responsabilités du Technicien en informatique se sont multipliées, et les procédés normalisés de fonctionnement ont été élaborés de manière à refléter le caractère indispensable de l'informatique. Un programme d'aide aux employés a été lancé en janvier 2004.

B. Résultats par secteurs d'activité

1. Évaluations

Un total de 43 visites d'évaluation complètes et un total de 36 visites spéciales/initiales/d'orientation ont été effectuées entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004. Le total des dépenses de l'année pour les secteurs académique, privé et gouvernemental correspondait au budget prévu.

Au cours de la dernière année, 36 institutions ont reçu un statut complet, 26 ont reçu un statut conditionnel et deux institutions étaient en probation. Un total de 62 certificats de Bonnes Pratiques Animales ont été attribués.

Depuis avril 2003, de nouveaux participants se sont joints au programme. Parmi ceux-ci, on compte un participant du secteur académique, et trois du secteur privé.

L'ajout d'un troisième poste de directeur des évaluations a permis d'augmenter le nombre de visites spéciales visant à améliorer les programmes de soin et d'utilisation des animaux. Les directeurs des évaluations peuvent donc consacrer plus de temps au soutien des institutions qui construisent ou rénovent des animaleries.

Le *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation des animaux* est un questionnaire conçu pour recueillir des données précises de la part des institutions en vue de la visite d'évaluation. Le formulaire permet également aux institutions d'évaluer leurs propres programmes. Les directeurs des évaluations travaillent actuellement à sa mise à jour en collaboration avec un consultant en informatique qui est chargé de trouver des solutions techniques facilitant l'utilisation du formulaire. Le formulaire sera revu de façon à répondre aux exigences des différents types d'institutions, y compris celles où l'on utilise des animaux tels les poissons, les animaux de ferme et les animaux sauvages.

L'inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA - 2001 a paru dans *RESSOURCE* et a été publié sur le site Web du CCPA en février 2004.

Les composantes, les collaborateurs et les contacts, tout comme les activités et le matériel ayant trait aux évaluations, sont maintenus à jour dans la base de données du CCPA. La base de données permet d'augmenter l'efficacité du Secrétariat et contribue également au programme des évaluations.

Le Comité des Évaluations a adopté un document produit par l'ACMAL intitulé *Déclaration de l'ACMAL/CALAM sur les normes de soins vétérinaires*, en remplacement de la version 1990, *Déclaration sur les soins vétérinaires adéquats*, que le CCPA utilisait.

2. Élaboration des lignes directrices

2.1. Processus d'élaboration

L'IRSC/CRSNG a apporté le soutien financier pour l'attribution de la Bourse sur l'élaboration des politiques relatives aux animaux. En janvier, le comité de sélection a évalué trois mises en candidature et a retenu Mme Julie Comber. L'étude des problèmes sous-jacents aux normes d'éthiques relatives à la création ou à l'utilisation des animaux génétiquement modifiés est déjà en marche.

2.2. Activités liées à l'élaboration des lignes directrices

Animaux sauvages — Les lignes directrices ont été présentées sous forme d'affiche scientifique dans le cadre du congrès annuel de la Société canadienne de zoologie (SCZ), le 8 mai 2003. Un colloque a été organisé lors du 71^e congrès l'Association francophone pour le savoir (Acfas), le 20 mai 2003 à Rimouski, pour donner la chance aux chercheurs de discuter de l'impact de la mise en pratique des lignes directrices.

En plus des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*, des **recommandations spécifiques aux espèces** ont commencé à prendre forme et à être publiées sur le site Web. Il s'agit de procurer aux chercheurs et aux CPA des renseignements sur les pratiques exemplaires qui seront mises à jour au fur et à mesure que de nouvelles données seront reçues et révisées. L'actualisation des données sous-entend la tenue de discussions avec les CPA et les chercheurs, ainsi que la création d'outil de référence en constante évolution.

Animaleries pour animaux d'expérimentation — Le 9 juin 2003, le Conseil approuvait la publication des *Lignes directrices du CCPA sur : les animaleries – les caractéristiques, la conception et le développement*. La traduction de la version finale est terminée et la révision à l'interne est en cours. Les principaux éléments des lignes directrices ont été présentés lors du congrès annuel de CALAS/ACSAL du 21 au 23 juin 2003 durant lequel un premier tirage de la version anglaise des lignes directrices a été rendu disponible.

Lignes directrices sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests — Une deuxième ébauche du document a été distribuée aux fins de révision du 22 juin au 2 septembre 2003. La Dre Griffin a présenté les lignes directrices dans le cadre du Symposium de la Universities Federation for Animal Welfare, Science in the Service of Animal Welfare, qui s'est tenu à Édimbourg, Royaume-Uni, du 2 au 4 avril 2003. La Dre Griffin et le Dr Gerry Johnson, de l'University of Prince Edward Island, ont présenté ces mêmes lignes directrices lors du congrès annuel de CALAS/ACSAL, le 22 juin 2003. Le *Animal Welfare* a accepté de publier un article des Drs Griffin and Gauthier intitulé *Guidelines Development and Scientific Uncertainty: Use of Previous Case Studies to promote Efficient Production of Guidelines on the Care and Use of Fish in Research, Teaching and Testing*.

Mammifères marins — Le sous-comité s'est réuni à Montréal les 11 et 12 décembre 2003 et a approuvé la distribution d'une première ébauche aux fins de révision par des experts. Le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2003, à l'Aquarium de Vancouver, la Dre Griffin a assisté à une rencontre avec un Comité de l'Association des zoos et aquariums du Canada qui travaille à l'élaboration de lignes directrices sur l'éducation pour les installations pour mammifères marins.

Animaux de ferme — Le sous-comité travaille actuellement à une première ébauche. Des discussions ont été entamées avec la Federation of Animal Science Societies des États-Unis dans le but d'harmoniser le texte avec les lignes directrices américaines.

Animaux génétiquement modifiés — La boursière du CCPA est en poste depuis le 5 janvier 2003. Mme Comber détient une maîtrise en bioéthique et une maîtrise en génétique. Un tel cheminement lui a apporté un solide bagage en prévision de son travail sur les problèmes d'éthique entourant la création des organismes génétiquement modifiés. La Dre Barbara Vanderhyden, de l'Université d'Ottawa, a accepté de cosuperviser les travaux en collaboration avec la Directrice de l'élaboration des lignes directrices. À ce jour, Mme Comber a

élaboré une *Analysis of a Working Tool for the Assessment of Animal Wellness* en vue de la consultation avec l'Agence canadienne d'inspection des animaux (ACIA) sur le modèle de réglementation de la biotechnologie animale. Le Directeur général, la Directrice de l'élaboration des lignes directrices et Mme Comber ont participé à la seconde consultation de l'ACIA sur la biotechnologie animale qui s'est tenu les 26 et 27 février 2004 à Ottawa.

2.3. *Autres activités ayant trait à l'élaboration des lignes directrices*

Le programme d'élaboration des lignes directrices est toujours à la recherche d'occasion d'harmoniser les lignes directrices et de rationaliser l'élaboration des lignes directrices. Le Directeur général et la Directrice de l'élaboration des lignes directrices ont représenté le CCPA à l'International Workshop on Development of Science-based Guidelines for Laboratory Animal Care, organisé par l'ILAR du 17 au 19 novembre 2003 à Washington, DC.

La Directrice de l'élaboration des lignes directrices a participé à la 7^e rencontre du groupe de travail afin d'élaborer une ébauche des recommandations spécifiques aux espèces pour l'Annexe A de la *Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques* (ETS 123), qui s'est tenue du 9 au 11 décembre 2003 à Strasbourg. Les recommandations spécifiques aux espèces portant sur les poissons sont élaborées de façon à être en accord avec les *Lignes directrices sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests*. La Directrice de l'élaboration des lignes directrices a également rencontré les représentants officiels du Home Office du Royaume-Uni le 5 décembre 2003 à Londres pour discuter de certains aspects relatifs aux lignes directrices. La rencontre visait surtout l'encadrement des chercheurs qui utilisent des animaux génétiquement modifiés. La Directrice de l'élaboration des lignes directrices a participé à un atelier sur la détresse organisé par l'Humane Society of the United States (HSUS). Le compte rendu de l'atelier procure une base solide pour l'élaboration de lignes directrices et de stratégies portant sur la détresse.

L'AAALAC International a adopté le *Guidance Document on the Recognition, Assessment, and Use of Clinical Signs as Humane Endpoints for Experimental Animals Used in Safety Evaluation* de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il est évident que les institutions et les organisations américaines utilisent davantage le document d'encadrement et, par le fait même, ils se rapportent à l'Annexe 2 : « Questions to Determine Whether Earliest Possible Endpoints have been Sought », tiré des *lignes directrices du CCPA : choisir un point limite approprié pour les expériences faisant appel à l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement et dans les tests* (1998).

3. **Éducation, formation et communications**

3.1. *Éducation et formation*

Modules du tronc commun pour la formation de l'utilisation des animaux d'expérimentation

Le CEFC est chargé de superviser le plan de formation du CCPA. Ce programme repose principalement sur des ressources disponibles sur le site Web du CCPA. Les modules du tronc commun pour la formation des utilisateurs d'animaux d'expérimentation constituent une ressource qui répond aux besoins des institutions. Les utilisateurs d'animaux apprennent à leur rythme et les institutions profitent des outils et du matériel dont ils ont besoin pour concevoir leur programme institutionnel de formation de concert avec *Le Plan de cours recommandé pour un programme institutionnel de formation destiné aux utilisateurs d'animaux* (1999). Les 12 modules de formation sont disponibles, sans frais et en trois formats (WebCT, PDF et HTML) depuis le 30 avril 2003 sur le site Web du CCPA. Une banque de questions-réponses inspirées des modules est également disponible sur demande.

Les statistiques d'achalandage du site Web révèlent que les modules du tronc commun forment une des sections les plus visitées du site. De plus, le CCPA a reçu 61 demandes de CPA désireux d'obtenir les

modules depuis avril 2003. Une telle demande prouve l'intérêt et le besoin pour ce type de documents. Les commentaires sont récoltés lors des visites d'évaluation et lorsque les utilisateurs contactent le CCPA.

Il est intéressant de noter qu'un grand nombre de demandes nous proviennent d'Amérique du Sud et que les demandes en provenance d'autres pays grimpent sans cesse. Les membres du Secrétariat qui ont participé à des rencontres internationales réalisent l'importance de ces ressources pour la communauté internationale. Ceci démontre comment la reconnaissance du CCPA au niveau international contribue au renforcement des efforts vers l'harmonisation internationale.

Formation à court terme des vétérinaires consultants

À l'automne 2003, les besoins pour la mise en place d'un programme de formation à court terme pour les vétérinaires consultants identifiés par le secteur des Évaluations ont été au cœur d'une rencontre entre les représentants du CCPA, de l'ACMAL et de l'University of Guelph. Lors de la rencontre des 25 et 26 octobre 2003, le CE et le CEFC ont accepté de créer un groupe de travail dont le mandat est de rédiger l'ébauche d'une proposition adressée à l'IRSC/CRSNG en réponse à la lettre du 29 avril 2003 dans laquelle l'IRSC et le CRSNG invitaient le CCPA à soumettre une proposition d'initiative de renforcement des capacités. Le document *Grant Proposal to CIHR and NSERC for the Short-Term Training of Consulting Veterinarians* du CCPA a été examiné par le CEFC et le CE pendant la réunion du 6 mars 2004 et a été soumis aux agences subventionnaires.

Formation des représentants du public

Le CCPA a reconnu la nécessité de produire un manuel d'information pour les représentants du public qui font partie des équipes d'évaluation et des CPA. Dans cet ordre d'idées, la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) et le CCPA travailleront de concert à la rédaction d'un document qui sera utilisé par les deux organismes. Le Secrétariat du CCPA coordonne et se charge des services de rédaction, de publication et de traduction. Le 6 mars 2004, un plan de travail, élaboré par les secteurs des Évaluations ainsi que de l'Éducation, de formation et des communications, a été approuvé lors d'une réunion conjointe des deux comités.

Ateliers et Présentations

Lors du 71^e Congrès annuel de l'Acfas, tenu à Rimouski le 20 mai 2003, le CCPA a parrainé un atelier d'une demi-journée sur l'éthique et la faune. En plus des Drs Gauthier et Griffin, les conférenciers étaient : le Dr Luc-Alain Giraldeau, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal et président sortant du conseil; le Dr Pierre Rioux, Département de biologie, Université du Québec à Rimouski; le Dr Pierre-Yves Daoust, médecine vétérinaire, University of Prince Edward Island; et le Dr Stéphane Lair, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal.

La Dre Griffin a participé au congrès annuel de la SCZ qui s'est tenu à Wilfrid Laurier University, à Waterloo, du 7 au 9 mai 2003, pour discuter des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages* et pour solliciter des commentaires dans l'élaboration des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests*, ainsi que des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des mammifères marins en captivité*.

Le 30 mai 2003, les Drs Gauthier et Baar, ont donné une conférence conjointe intitulée « CCAC National Institutional Animal User Training: Overview and Demonstration of Web-Training Program » lors du Symposium du Conseil National de Recherche sur l'éthique et les animaux d'expérimentation qui s'est tenu à Ottawa, ON.

Dans le cadre du Congrès annuel de CALAS/ACSAL, l'équipe du CCPA (les Drs Baar, Griffin, Demers et Mme Bédard) a donné un atelier de trois heures à l'intention des CPA le 22 juin 2003. Au cours du même congrès, soit le 23 juin 2003, Drs Gauthier et Baar ont donné une conférence conjointe intitulée « Implementation of the CCAC National Institutional Animal User Training Program ».

Dans le cadre du 36^e Symposium de la Société de toxicologie du Canada, qui s'est tenu à Montréal les 8 et 9 décembre 2003, la STCC a invité le Directeur général à donner une présentation de 30 minutes sous le thème « Evolving Models in Toxicology ». La conférence du Dr Gauthier intitulée « Emerging Issues in the Regulation of Animal Research in Canada » a été suivie par la conférence du Dr Andrew Rowan, Vice-président directeur de l'Humane Society of the United States (HSUS), intitulée « A Perspective on the Regulation of Animal Research in the United States ». Le Dr Gauthier a profité de l'occasion pour signaler l'importance de la proactivité sur certaines recommandations clés apportées lors de l'International Symposium on Regulatory Testing and Animal Welfare d'ICLAS-CCPA quant aux meilleures pratiques scientifiques.

3.2. Communications

Le comité de l'Éducation et de la Formation se nomme désormais le Comité d'Éducation, de formation et des communications, comme l'a suggéré le CPP, pour souligner l'importance accordée aux communications. Le secteur de l'EFC du Secrétariat compte maintenant une agente des communications, une coordonnatrice des publications et un technicien en informatique à temps plein.

3.2.1. Communications avec les participants du Programme du CCPA et le public

Des capsules d'information ont été envoyées par courriel sur les sujets suivants :

- Lancement des modules du tronc commun pour la formation des utilisateurs d'animaux d'expérimentation (31 mars 2003)
- Remise de la médaille du Jubilé d'Or de la Reine à la Directrice de l'élaboration des lignes directrices du CCPA (16 avril 2003)
- *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des poissons en recherche, en enseignement et dans les tests* (2 juillet 2003)
- *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages* (9 mai 2003)
- Tendances dans l'utilisation des animaux à des fins scientifiques au Canada (15 juillet 2003)
- *Rapport annuel du CCPA 2002-2003* (7 août 2003)
- *Recommandations spécifiques aux espèces : Chauve-souris* (8 octobre 2003)
- Projet cadre de géo références nationales relatives au bétail (9 octobre 2003)
- Bourse pour l'élaboration des politiques relatives aux animaux (28 juillet et 22 décembre 2003)
- Programme de soin et d'utilisation des animaux (5 février 2004)
- *L'inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA-2001* (4 mars 2004)

La première d'une série de capsules d'information destinées aux cadres responsables du programme institutionnel de soin et d'utilisation des animaux a été envoyée le 6 février 2004 dans le but d'offrir une chance aux administrateurs de bien comprendre le Programme du CCPA et de traiter certaines questions.

Le 27^e volume de *RESSOURCE* a été publié en février 2004. Quatre mille (4000) exemplaires ont été distribués en format papier, sans compter le format électronique disponible sur le site Web. Près de 500 visiteurs ont téléchargé la dernière parution dans le mois qui a suivi sa publication sur le site.

Site Web du CCPA

Les statistiques d'achalandage du site Web révèlent que près de **4 millions de visiteurs** ont consulté le site Web du CCPA au cours de l'année financière 2003-2004. Il s'agit d'une moyenne de 878 consultations par jour. Le site Web du CCPA est essentiel à notre plan de communication, et le secteur a entrepris de réviser l'apparence ainsi que la navigation afin de les harmoniser aux autres produits de communication offerts par le CCPA.

Média

Canal Vie : Le Dr Demers a participé à l'émission *Jeux de société*, portant sur « La protection et le droit des animaux » diffusée à Canal Vie le 9 avril 2003. L'émission d'une heure a présenté un bloc de 15 minutes avec les représentants des droits des animaux, suivi d'un bloc de 15 minutes sur l'industrie agroalimentaire, un 15 minutes sur l'utilisation des animaux d'expérimentation et, finalement, 15 minutes de petits reportages variés présentant les diverses perspectives, incluant le mécanisme de surveillance, afin d'informer les téléspectateurs de façon complète.

CBC/Calgary Herald/The Ottawa Citizen : Le 20 septembre 2003, le réseau CTV a télédiffusé un court extrait de 30 secondes intitulé « Animal activists target Canadian military experiments » où apparaissait le Dr Ken Harding, un scientifique travaillant pour Recherche et développement pour la défense Canada, Suffield, M. Michael Alvarez-Toye de la Calgary Animal Rights Coalition et le Dr Davison, vice-président du Conseil du CCPA qui confirmait que cette institution se conforme à toutes les normes du CCPA. Un deuxième article, intitulé « 80 pigs die in military's bio-weapons exercises », a été publié au cours de la fin de semaine dans le *The Calgary Herald*, et le 22 septembre dans le *The Ottawa Citizen*. Puisque l'article rapportait d'une façon incorrecte la séquence des événements, les lecteurs ont été induits en erreur et en ont déduit que les porcs avaient été aspergés de vapeur de moutarde avant d'avoir été anesthésiés.

Le 31 octobre 2003, **The Toronto Star** a publié un article sur l'utilisation de souris génétiquement modifiées intitulé « Furry little research labs: Mouse's genetic similarity to humans makes it valuable biological model ». À plusieurs reprises, l'article mentionne le CCPA et les données sur l'utilisation des animaux qui avaient été fournies par le Directeur général du CCPA et discutées avec M. Peter Calamai, journaliste, couvrant les sciences à l'échelle nationale au *The Toronto Star*. L'article souligne que i) contrairement aux É.-U., la réglementation canadienne relative au bien-être des animaux s'applique aux souris et que les laboratoires sont évalués à tous les trois ans; ii) le CCPA s'assure que les animaux d'expérimentation sont hébergés adéquatement et qu'il établit les normes relatives aux expérimentations pouvant causer de la douleur et que iii) les universités possèdent leurs propres systèmes d'évaluation de soin.

The Scientist : Le 19 février 2004, le Directeur général du CCPA, la Directrice de l'élaboration des lignes directrices et le Président de l'ICLAS, également Directeur des évaluations au CCPA, ont répondu aux questions d'une journaliste scientifique, Mme Jane Salodof MacNeil, qui écrivait un article pour le journal américain *The Scientist* sur les questions impliquant la qualité de vie relativement aux soins des animaux d'expérimentation. Les Drs Gauthier, Griffin et Demers ont respectivement présenté la tendance dans l'utilisation des animaux au Canada et aux États-Unis [RESSOURCE 26(1)], l'élaboration des lignes directrices sur les poissons au Canada [RESSOURCE 27(1)], et les initiatives internationales en matière d'évaluation et de réduction de la douleur.

Autres : Le 16 avril, le CCPA a émis un communiqué de presse annonçant la remise de la médaille du Jubilé d'Or de la Reine à la Dre Griffin pour son dévouement à l'égard du soin et du bien-être des animaux. La Dre Griffin a été mise en nomination pour cette prestigieuse récompense par la FCSAA. La nouvelle s'est répandue dans de nombreux journaux canadiens, américains et britanniques, dont le *CALAS Member Magazine*, *Laboratory Animals* et le *Scientists Center for Animal Welfare Newsletter*.

Publications

Modules du tronc commun pour l'orientation - animaux de laboratoire/enseignement du *Plan de cours recommandé du CCPA*

Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages

Foire aux questions au sujet des *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages*

Recommandations spécifiques aux espèces : chauve-souris.

Politique du CCPA sur : les projets d'étude impliquant deux institutions ou plus et faisant appel à l'utilisation des animaux

Le rapport annuel du CCPA 2002-2003

L'inventaire de l'utilisation des animaux du CCPA—2001

*Le premier rapport sur les tendances dans l'utilisation des animaux à des fins scientifiques au Canada a été publié sur le site Web du CCPA le 15 juillet 2003 et sera mis à jour chaque année.

3.2.2. Communication avec les organisations siégeant au Conseil du CCPA

Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) — Les 23 et 24 septembre 2002 et le 26 juin 2003, la Dre Griffin a représenté le CCPA lors des consultations, portant sur le futur *Codes de pratiques recommandées pour les soins et la manipulation des animaux de ferme*, qui ont été organisées par l'AAC. Le CCPA a participé à l'élaboration de tous les Codes de pratiques du Conseil de recherche agroalimentaire du Canada (CRAC) et, par conséquent, a utilisé ces Codes comme référence lors de l'évaluation des institutions qui utilisent des animaux de ferme dans le cadre d'étude en agriculture ou à des fins d'enseignement. Pour faire suite aux discussions en cours sur la procédure à adopter pour l'élaboration des Codes, le Directeur général a envoyé une lettre au directeur général du Système de politique intégré de l'AAC le 26 septembre 2003 pour lui proposer d'utiliser le CCPA comme canevas pour élaborer le système de supervision du bien-être des animaux de ferme utilisés à des fins agroalimentaires ou pour la production de fibre.

Association des Facultés de médecine du Canada (AFMC) — Dans le cadre de la réunion du Comité permanent de la recherche et des études supérieures de l'AFMC qui s'est déroulée à Ottawa, ON, le Directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel du CCPA 2002-2003*.

Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL) — Le 22 juin 2003, la Dre Griffin a représenté le CCPA lors de la réunion du Conseil d'administration de l'ACSAL. Le Directeur général a représenté le CCPA dans le cadre des réunions du 7 mars et du 28 septembre 2003.

Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FCSAA) — Le Directeur général a présenté un résumé du *Rapport annuel du CCPA 2002-2003* dans le cadre de la réunion d'affaires annuelle du FCSAA qui s'est tenue à Whitehorse, YT, le 21 juin 2003. De plus, il s'est entretenu avec le Président-directeur général de la FCSAA le 24 mars et le 1^{er} octobre 2003. Le 15 avril 2003, le Directeur général de la FCSAA a remis la médaille du Jubilé d'Or de la Reine à la Dre Griffin. La remise a eu lieu dans les bureaux du CCPA en présence de membres du CCPA et de la FCSAA.

Agences subventionnaires fédérales (IRSC, CRSNG et CRSH) — Le Directeur général du CCPA a accepté l'invitation du Secrétariat en éthique de la recherche et le Groupe consultatif en éthique de la recherche pour participer à une étude commandée par les trois agences subventionnaires dans le but d'examiner le rôle et les responsabilités du Secrétariat et du Groupe, la gestion des conflits d'intérêts entourant le Secrétariat et le Groupe et d'identifier les avenues menant à leur amélioration. L'entretien d'une heure mené par un consultant externe, ayant de l'expérience en matière de programme d'évaluation, s'est déroulé le 24 février 2004.

Santé Canada — Le 21 octobre 2003, le Directeur général a accepté de rencontrer deux représentants de la Division des politiques scientifiques de Santé Canada pour leur expliquer le fonctionnement du système du CCPA basé sur la révision des normes éthiques et de surveillance en relation avec leurs propres études pour un système canadien approprié de surveillance quant à la régulation de la recherche avec des sujets humains.

Le Dr Baar représente le CCPA au sein de la **Direction des médicaments vétérinaires Comité des intervenants** de Santé Canada. Il a présenté le CCPA lors de la troisième rencontre du comité qui s'est tenu les 27 et 28 novembre 2003.

Le 29 janvier 2004, un chercheur d'Aventis Pharma, de l'Allemagne, le Dr Richard Fosse, a donné une conférence d'une heure sur la recherche biomédicale en Europe – tentant de démystifier une mer complexe de réglementation – à laquelle ont assisté 40 chercheurs, vétérinaires et examinateurs. Depuis 2001, le Dr Fosse est le représentant de l'European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations sur le groupe de travail du Conseil européen de consultation pour la révision de l'Annexe A de la *Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques*. Le CCPA tient à remercier Santé Canada d'avoir accepté notre invitation de co-organiser la présentation au Banting Building Auditorium.

3.2.3. Communications avec les autres organisations

Conseil canadien des directeurs de départements de biologie (CCDDB) — Le 13 mai 2003, le Directeur général et la Directrice de l'élaboration des lignes directrices ont rencontré les représentants du CCDDB qui leur ont fait part de leurs inquiétudes face aux nouvelles *Lignes directrices du CCPA sur : le soin et l'utilisation des animaux sauvages* et de leur participation dans le choix des experts qui participent à l'élaboration des futures lignes directrices.

Fédération canadienne des sociétés de biologie /Société canadienne des zoos (FCSB/SCZ) — Pour une deuxième année consécutive, dans le cadre des visites spéciales de la Fédération canadienne des sociétés de biologie (FCSB), le Directeur général, l'agente des communications et l'adjointe à la recherche du secteur des lignes directrices du CCPA ont rencontré la présidente de la SCZ et quatre de ses collègues du Comité exécutif de la SCZ ainsi que le Dr Bruce Sells de la FCSB. L'interprétation et l'application des lignes directrices du CCPA par les CPA, les politiques du CCPA sur l'utilisation des animaux à des fins d'enseignement, le Projet de loi C-10B, la composition du Conseil du CCPA et le soutien que la FCSB et la SCZ peuvent apporter au CCPA comptaient parmi les sujets qui étaient au cœur de la discussion.

Agence canadienne des inspection des aliments (ACIA) — Les Drs Griffin et Baar ont représenté le CCPA lors d'une réunion du Groupe consultatif sur la biotechnologie animale qui a eu lieu les 27 et 28 mars 2003 pour discuter de la situation actuelle et des développements prévus en matière de réglementation de la biotechnologie animale au Canada. Le Dr Baar a également représenté le CCPA au sein du Comité consultatif sur la santé animale au Canada dirigé par l'ACIA à propos des maladies des animaux exotiques. Les Drs Griffin et Gauthier ont participé à la consultation de l'ACIA, qui s'est tenu les 26 et 27 février 2004, sur la biotechnologie animale.

Projet cadre de géo références nationales relatives au bétail — Le 9 octobre 2003, le Directeur général du CCPA a fait parvenir un courriel aux directeurs des animaleries, à la grandeur du pays, les invitant à participer à un Projet cadre de géo références nationales relatives au bétail. L'initiative a été lancée par le Conseil canadien du porc, l'Agence canadienne d'identification bovine et la Coalition canadienne pour la santé animale en collaboration avec l'AAFC et l'ACIA. Le CCPA croit qu'il est profitable de créer une base de données qui facilitera la traçabilité du bétail dans le but de limiter la propagation des maladies des animaux exotiques. Cette base inclura également les données des centres de recherche et d'éducation.

Conseil national d'éthique en recherche chez les humains (CNERH) — Les 31 mai et 15 novembre 2003, le Directeur général a assisté aux réunions du Conseil du CNERH. Il a également rencontré le Directeur général du CNERH, le 3 septembre 2003.

Dr Clément Gauthier
Directeur général, CCPA
Mars 2004